

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 24/03/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le quinze mars s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,

Mmes CHAUDET Denise, BARBÉ Viorika, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline. MM. AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne,
Formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé : M. HOUTIN Jean-Christophe

Le Conseil Municipal a désigné M. BOITTIN Etienne, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 10
Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'*unanimité* le compte-rendu de la réunion du 24/02/2021.

Objet des délibérations

2021-03-01	Vote des taux d'imposition 2021
2021-03-02	Vote Budget primitif commune 2021
2021-03-03	Vote Budget primitif lotissement des Acacias 2021
2021-03-04	Vote des subventions 2021
2021-03-05	Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public
2021-03-06	Constat de l'effacement de dettes validé par la commission de surendettement

Délib 2021-03-01 : Objet : Vote des Taux d'imposition 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décide du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2021, et prend acte de la majoration de la TFB par la taxe départementale sur le foncier savoir :

<u>La taxe sur le foncier bâti (TFB) communale de 33,16%</u> + <u>la taxe départementale sur le foncier de 19.86%</u>	53.02 %
<u>La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :</u>	47.22 %

Délib 2021-03-02: Vote du Budget Primitif de la Commune 2021

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 224 852,24 €
- Section Investissement : 254 702,59 €

Délib 2021-03-03 : Vote du Budget primitif du Lotissement des acacias 2021

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

ADOPTE le budget primitif du lotissement des Acacias pour 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 41 207,50 €
- Section Investissement : 43 510,43 €

Délib 2021-03-04: Vote des Subventions 2021

Autour des Enfants	100,00 €
Capello's moto club	100,00 €
Club du bon accueil	100,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
Familles rurales Athée La Chapelle	100,00 €
ASCC - FOOT	320,00 €
Groupement défense Ennemis Cultures	200,00 €
Tennis de table	300,00 €
Avant-garde Cosséenne	110,00 €
CAUE	50,00 €
MFR- Maison familiale de l'hippodrome	50,00 €
Comice agricole Cossé	30,00 €
TOTAL	2 060,00 €

Délib 2021-03-05 : Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,**
- **donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.**

Délib 2021-03-06 : Constat de l'effacement de dettes validé par la commission de surendettement

Monsieur le Maire expose la situation de surendettement de M. et Mme [REDACTED]
Un montant de 258 € dû en 2019 pour la location des salles des fêtes sur deux dates n'a pu être payé.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
PREND ACTE de l'effacement des dettes par la commission de surendettement
DECIDE d'intégrer la dette de 258 € en créances éteintes sur le budget communal en autres charges de gestion courante.

Questions diverses :

- Transfert automatique de la compétence » Plan Local d'Urbanisme »

Monsieur le Maire va solliciter la communauté de communes afin d'avoir un intervenant sur la question du transfert de compétence en matière de Plan local d'urbanisme.

- Salle des Fêtes

Monsieur Lecot présente au conseil l'avancement de la rénovation de la salle des fêtes.
Une tranchée reste à faire pour la récupération des eaux pluviales, la partie cuisine, les peintures très prochainement avec le soubassement côté de la cour. Un accès traiteur par le service technique sera demandé.
Selon M. Lecot, au 31 mars les travaux seront terminés.

- **La commission Fleurissement** est prévue le vendredi 23 avril à 19h00 à la mairie.
- **Les Remises**, le devis SUHARD est retenu avec un rajout d'une membrane de protection sous la toiture.
- **Les cavurnes et le jardin des souvenirs :** le chiffrage est en cours. Il serait nécessaire de mettre en place un règlement de cimetière.
- **La débroussailleuse :** le choix s'est porté sur une petite débroussailleuse à batterie et le représentant de LESIEUR propose un essai de deux modèles.

- L'initiative 1000 CAFÉS

L'association 1000 Cafés propose un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales.
Le but étant de créer un lieu social et de mettre en place le multiservices.
1000 Cafés a un rôle de manager : création d'un fonds de commerce, mise en place d'un gérant, accompagnement de la commune et du gérant. Une formation du gérant est assurée par 1000 Cafés sur la gestion du travail et de la comptabilité avec un échange chaque semaine et une semaine complète d'accompagnement.
La gestion est assurée par une personne proposée par l'association ou par la commune. La Commune donne le profil de la personne souhaitée. Le gérant est formé et accompagné sur 2 mois par 1000 Cafés. 1000 cafés assure la comptabilité, la distribution, propose l'approvisionnement mutualisé avec des grands groupes.
Un bilan sera fait au bout d'un an avec le gérant. Les résultats escomptés doivent être obtenus sur la période.
1000 Cafés peut se retirer de l'affaire si un entrepreneur indépendant est intéressé.

Heure de fin de réunion : 22h45

Proposition de date du prochain conseil : le 28 avril à 20h00